

8005

# Petite Tunisie

ANTICLÉRICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

## ABONNEMENTS :

Tunisie, Constantine et Tripolitaine	10 fr. —	Six mois	6 fr.
France et Algérie	12 » —	»	7 »
Etranger	15 » —	»	8 »

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste

Rédacteur en chef: **Em. LACROIX**

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Rue d'Italie et 2, Rue Hannon, TUNIS

Direction à Paris: 11, Place de la Bourse

## INSÉRATIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne — En écho, 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers, 1 fr. la ligne — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la ligne — Annonces diverses en 4<sup>ème</sup> page, 0 fr. 40 la ligne

**PAYABLES D'AVANCE**

Les annonces sont reçues de France et de l'étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

# MILLET DÉLATEUR !

## DIX HUIT-ANS

La Petite Tunisie entre aujourd'hui dans la dix-huitième année de son existence.

Il nous sera permis d'en exprimer une légitime fierté et de revenir avec brièveté sur ce que fut notre œuvre pendant ces six lustres de luttés et de combats ardents pour l'influence française et pour la prépondérance républicaine.

Nous n'aurions pas insisté ainsi que nous le faisons sur cette étape nouvelle, aisément franchie, si elle ne marquait, pour ainsi dire, un pas immense fait dans la voie de la victoire et du progrès.

Aujourd'hui que la Tunisie touche presque à divers buts auxquels allaient ses espérances, nous devons faire violence à une réserve et à une modestie qui s'imposaient, pour rappeler succinctement ce que notre petite — et, disons-le, vaillante — feuille a fait pour aider à y parvenir.

La Tunisie souffrait d'un régime odieux et intolérable; un gouvernement mal prévenu y envoyait un tyranneau sans vergogne qui la mit à mal et faillit compromettre un avenir qui souriait.

Sans souci du danger, et faisant fi de la toute-puissance de Millet, nous entamâmes contre son autocratie une lutte loyale mais sans merci, et risquant sa liberté et celle de ses collaborateurs, notre rédacteur en chef, coopérait, jusque dans les malsaines prisons où l'on tentait d'étouffer sa voix et de compromettre sa santé, à faire connaître les méfaits de cet émule d'Abdul-Hamid, qui faisait de la Régence une terre d'out-laws et de partias.

Le renvoi honteux de Millet à une retraite où il se morfond encore nous donna une pleine mais tardive raison. Puis, ce furent nos campagnes contre les prestations et contre le cautionnement, qu'un ministre éclairé, peut être pas assez tôt, abolit enfin à la commune satisfaction, malgré l'opposition intéressée du parti adverse.

On connaît notre aversion toujours exprimée pour le système du protectorat tel qu'on l'entend; et, pour couronner notre campagne d'un demi-succès qui ne fera que se dessiner par la suite, nous aurons demain le rattachement aux Colonies, qui n'est qu'un prélude de l'annexion finale.

Nous concéderons une mention aux combats que nous avons toujours menés contre tous les abus où qu'ils se produisissent et contre leurs auteurs quels qu'ils fussent.

Et, pour terminer ce plaidoyer pro domo sua qui s'imposait quelque peu, déclarons que l'avenir trouvera la Petite Tunisie toujours sur la brèche, luttant pour les bonnes et justes causes, contre tous les excès.

LA RÉDACTION.

## Le Délateur Millet!

Il est de certaines gens de la part de qui aucune excentricité,

si biscornue soit-elle, ne doit étonner.

Dans cette catégorie d'originaux malfaisants et hypocrites, il faudrait comprendre notre ancien satrapé, aujourd'hui en déconfiture, nous avons nommé René Millet.

Le haut acte par lequel il vient de se rappeler à l'attention et à la risée du public, valait la peine qu'on lui accordât mieux qu'une aride mention.

Contagieusement émotionné par la publication des fiches dites de la délation, Millet a cru de bon ton de verser quelques larmes de saurien en bordée sur le sort navrant des malheureuses victimes dont les noms s'étaient aux dossiers des Guyot de Villeneuve.

Et l'ambassadeur honoraire, au souvenir de la cravate de légionnaire dont une lubie de son état-major gratifia son col, se dit que la Légion d'Honneur réclamait des chevaliers servants et d'héroïques défenseurs, et ne trouva rien de mieux que de se mettre — de s'imposer, plutôt — dans les rangs d'un mouvement protestataire contre les actes de certains légionnaires impliqués dans la délation.

Une cauteleuse pétition a été adressée à M. le Grand Chancelier de l'ordre de la Légion d'Honneur, portant des signatures disparates et diverses, où l'on voit des représentants d'autorités constipées, des amiraux en retrait d'emploi, des fonctionnaires en disponibilité et des parlementaires bien pensants.

De jésuitiques envolées d'indignation patriotarde forment la base de ce factum où sont voués à toutes les ignominies « les menteurs, les diffamateurs et les abominateurs qu'il y a eu dans la Légion d'Honneur ».

Nous n'aurions pas attaché autrement d'importance à ce diatribe malodorant, si un Millet n'avait eu l'impudence, l'effronterie d'apposer sa firme au bas d'un écrit renfermant le paragraphe que voici :

*Considérant que les auteurs des fiches et ceux qui en font usage sans les contrôler auraient alors commis ou laissé commettre des actes de diffamation, de calomnie et de mensonge, actes essentiellement contraire à l'honneur.*

Doit-on rire ou se révolter devant la grotesque prétention

d'un délateur de faire châtier des délateurs ?

Délateur ! Millet fut-il autre chose qu'un vil et infecte délateur lors de son séjour à la Résidence de Tunis ?

Ce forban, aujourd'hui réduit à l'impuissance, a-t-il donc oublié les amas formidables de dossiers qu'il avait fait confectionner sur tous et sur chacun, sur amis et sur ennemis, à son passage à la Maison de France ?

Est-il frappé d'amnésie au point d'appeler sur une catégorie de gens peu fautifs somme des sanctions déshonorantes qu'il a méritées plus que tout autre ?

Cet ex-autocrate a des moments d'aberration causée, sans doute, par l'antipathie que lui voue le gouvernement français.

Ce policier pour le système des notes n'a jamais eu de secret; cette casseroles qui n'hésitait pas à faire espionner ses adversaires politiques par des séqueles de mouchards; ce collectionneur de renseignements controvés devait être le dernier à s'émouvoir des incidents actuels.

Il a cru pouvoir se mêler de ce qui ne le regardait pas; il n'aura pas impunément tenté de faire la mouche du coche: notre rappel à l'ordre et à la puérile logique devrait le lui faire tenir pour dit.

J.-S.-P.

N. B. — Nous adressons ces articles à tous les signataires de la protestation dont il y est parlé: ils se rendront compte en quelle piètre compagnie leurs noms travaillent. (N. D. L. R.)

## NOTE POLITIQUE

### VICTOIRE !

Pour ses étrennes de joyeuse année, le Résident Général vient de doter la Tunisie d'un régime électif longuement attendu, et qui vient enfin à point pour tous ceux qui ont su attendre.

De quelque esprit de critique que l'on puisse être doué, il serait injuste de ne pas reconnaître que le système nouvellement instauré constitue un progrès très sensible sur l'état ancien des choses.

Ce qui ressort d'un premier examen, c'est l'esprit d'égalité dont a été animé M. Pichon, en procédant à cette réforme capitale.

En effet, en considérant soit l'équivalence du nombre des membres de chaque collège, élus par un nombre égal d'électeurs, soit la division de la Tunisie en huit circonscriptions, rendant la répartition plus équitable des voix, soit la fixation de la capacité électorale à vingt et un ans, on est obligé de convenir, que ce sont là autant de degrés franchis vers l'idéal auquel on aspirait.

Il est vrai que les esprits chagrins ne manqueront pas de déclarer qu'on n'arive

changé du tout; que la Conférence Consultative est et restera une assemblée superflue, une parlote impuissante, dont les vœux n'empêcheront pas le Gouvernement Central d'en agir à sa guise avec nous.

Nous ne serons pas si pessimistes, et attendrons de voir la future assemblée à l'œuvre avant d'augurer quoi que ce soit de l'importance de son rôle, n'ayant pas, quant à nous, de doute que le champ de ses attributions soit amplement agrandi.

Ce que nous regrettons pour l'instant, c'est qu'on n'ait pas eu devoir décider que les séances seraient publiques, ainsi que nous l'avions demandé.

Nous n'en réitérons pas moins le vœu que les représentants de la presse soient admis aux séances.

LE SEMAINE.

## NOS ÉCHOS

### POUR LA RÉPUBLIQUE

Que les élections aient lieu en février ou en mars, la période électorale est d'ores et déjà ouverte avec le décret reconstituant la Conférence Consultative.

Les républicains doivent donc s'organiser, se préparer sans retard aux luttes prochaines et surtout chercher les candidatures sympathiques, capables d'enlever de haute lutte les suffrages dans les collèges inféodés à la réaction.

Il n'y a pas une minute à perdre, à l'œuvre et vivement car le parti de la calotte est fortement constitué et surtout dispose de capitaux importants ce nerf de la guerre et des élections.

Un échec pour les candidats républicains serait un désastre pour l'avenir de la Tunisie.

### LES RÉCEPTIONS

Cette année, les réceptions du 1<sup>er</sup> janvier à la Résidence ont eu un caractère plus ouvert que les années précédentes.

Des allocutions parfois assez développées ont été prononcées, auxquelles le Ministre a répondu longuement.

A remarquer les paroles du président Fabry, empreintes d'une indépendance inhabituelle: le plaidoyer très inattendu de M. Machuel.

### LES SYNDICATS

Un pas notable vient d'être fait vers une législation ouvrière plus libérale: une commission préparatoire est nommée, ayant mission de s'entendre avec les groupements ouvriers et de faire, dans la mesure du possible, cas de leurs desiderata.

Dans cette commission l'élément ouvrier est représenté par M. Déchelle, métallurgiste, et par M. Georges Guinle, le sympathique protégé de l'Imprimerie Générale.

### RUBAN ROUGE

Dût la modestie que chacun reconnaît à M. Chabert s'effusquer, nous ne laisserons pas que de le chaudement féliciter au sujet de son inscription au Grand Livre de la Légion d'Honneur.

Le ruban rouge vient récompenser — un peu tardivement à notre avis —

le dévouement à la chose publique dont a toujours fait preuve M. Chabert, soit comme élu, soit comme édile.

Nous applaudissons également à la récente promesse de M. Pichon de faire nommer sans retard M. Ferdinand Huard parmi les légionnaires de l'honneur.

A M. Durand, administrateur-délégué de la Cie des Gaz et Eaux, vont également nos félicitations, pour la croix qui va prochainement lui être décernée.

M. RÉVEILLAUD

Un de nos collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir quelques instants avec le député de la Charente-Inférieure; au cours de cette conversation, M. Réveillaud, tout en se montrant enchanté de son séjour parmi nous, a émis son assentiment complet aux conclusions de M. Chautemps sur le rattachement.

Il estime que bien peu de ses collègues du Parlement s'y montreront franchement hostiles au jour prochain de la discussion.

La nomination de M. Berge porte à quatre le nombre des magistrats, qui en vingt ans, c'est à dire depuis sa création se sont succédé à la présidence du Tribunal de Tunis; MM. Pontois, Geoffroy, Fabry, et finalement M. Berge récemment nommé.

Le premier quitta Tunis après des démêlés avec le Résident Général M. Cambon, actuellement ambassadeur à Londres, pour aller occuper un siège de Président de Chambre à la Cour d'Appel de Nîmes, avant de devenir député des Deux-Sèvres et auteur des *Adieux de Tunis*, dont le scandale fut si grand dès son apparition; le second ne bénéficia que d'un strapontin de Juge au Tribunal de la Seine, et enfin M. Fabry, le plus chanceux de tous est nommé Conseiller à la Cour d'Appel de Paris, un des plus hauts grades dans la magistrature française.

C'est là un avancement inouï, mérité, un succès formidable pour l'ancien substitut qui nous a fait connaître de longues années de services dans la Régence.

M. Fabry n'a pas toujours été très juste pour les rédacteurs de ce journal avancé, mais le jugement rendu par lui dans l'affaire des syndicats l'a réhabilité à nos yeux, aussi est-ce sans déplaisir que nous avons appris sa nomination à Paris.

### UN RATTACHEMENT

Nous n'avons jamais supposé que le rattachement électoral du Contrôle de Gromboulia à celui de Tunis fut une manoeuvre spécialement dirigée contre le leader de la réaction cléricalo-badingue assez mal paré de plumes républicaines.

C'eût été donner au particulier une importance qu'il ne mérite pas, cependant ce rattachement ôte de grandes chances de succès aux épaves du régime déchu, qui ont fait de Gromboulia leur quartier général.

### UNE ÉCLIPSE

On signale au firmament tunisien





Comptoir National d'Escompte de Paris Société anonyme au capital de 450 millions de fr. entières en versés Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, Sfax, GABÈS

Suppression des Pompes et des Puits ouverts Les Docteurs conseillent pour avoir de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de puits de sécurité

COMPAGNIE ALGÉRIENNE Société Anonyme CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTièrement VERSÉS Succursale de Tunis, Rue de Bône

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION Siège Social: MARSEILLE. — Agence de Tunis Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette

MAISON MODÈLE Avenue de la Marine Succursales: BIZERTE et SFA X

TORRILHON ET C<sup>ie</sup> Seul Dépositaire des Manufactures de Caouchouc à Clermont-Ferrand

FABRIQUE DE BOUGIES EN STÉARINE Franco-Africaine TUNIS — 6, Rue de Bône, 6 — TUNIS

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARON Digestive, Tonique, Régénérante, Digestive SOURCE REGENCE SOUSSE

SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS METALLIQUES J. BERTRAND & C<sup>ie</sup> Ancienne Maison AYMARD et THOMAS TUNIS Avenue de Carthage TUNIS

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN propriétaire CHAUX HYDRAULIQUE ETC CEMENTS

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE Société anonyme Capital: 30 millions Succursale de Tunis: 8, Rue Es-Sadikia

ARMES DE ST-ÉTIENNE 23, Rue Al-Djazaïra, TUNIS — Veuve C. BOURY

USINE DU DJEBEL BOU-KORNINE (Hamam-el-Lif) CHAUX ET CIMENT F. THERMES, FABRICANT

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache, Paquebots-Poste Français (Agence de Tunis) Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie

PARFUMERIE VELOUTINE CH. FAY 9, Rue de la Paix, PARIS

G<sup>de</sup> BOULANGERIE & PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS — 21, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS

Machines Agricoles PELLET, AZERM & PARRENIN Tunis — Place de la Gare Française Tunis

LE MONDE Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie (Sous le contrôle de l'État)

L'Aermotor En acier galvanisé, à réglage automatique Agent général: P. Leclerc, 11, Rue Es-sadikia, Tunis

Monts-de-Piété tunisiens Autorisés par décrets beylicaux du 13 Août 1879 et du 15 Juin 1881

BOIS de Chauffage Charbons de bois, cardiff, briquettes etc A. MILITTE Rue Es-Sadikia, 35 TUNIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE Des Chaux & Ciments Du Bou-Kornaine (Hamam-Lif) A. BELLINO & Cie

MAISON DESPEROUX FONDÉE EN 1888 El-Afrane, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Caroub

BANQUE DE TUNISIE SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL: 8.000.000 de francs Siège social à Tunis. Succursales à Soussse, Sfax et Bizerte.

MAISON PAONESSA, ARTIF-CIER 22, Avenue de la Marine. — TUNIS FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEURS

EXPRESS-IMPRIMERIE

10, RUE DE SOUK-AHRAS J.-C. BONC 10, RUE DE SOUK-AHRAS

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX

Lettres de faire part: de Naissance, de Mariage et de Décès. Cartes de Visite et d'adresse. Mémoires, Factures, etc.

Spécialité de Travaux Modern-Style

LIVRAISON RAPIDE

IMPRESSION SOIGNÉE